

■ **Fondation Maranatha**, à Genève (FOSC du 11.12.1995, p. 6737). Selon arrêté de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 14.05.2002, la fondation est dissoute. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.  
Journal no 5172 du 17.05.2002  
(00482068 / CH-660.0.173.986-2)